



## Mesures de restrictions en cours :

Département	Zone d'alerte	Niveau de restriction	Mesures de restriction
77	Tout le département, exceptées les zones en niveau de restriction plus élevé	Vigilance	Aucune
77	- Grand Morin - Petit Morin - Orvanne	Alerte	<b>Irrigation par aspersion des cultures (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) :</b> Interdiction entre 11h et 18h <b>Irrigation des cultures de pommes de terre et légumières :</b> Dérogations possibles : ddt-secheresse@seine-et-maine.gouv.fr <b>Irrigation des cultures par système localisé (goutte-à-goutte, micro-aspersion) (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) :</b> Autorisée <b>Plans d'eau (remplissage et vidange) :</b> Interdiction, sauf pour les usages commerciaux (sous autorisation de la police de l'eau)
77	- Réveillon - Ru d'Ancoeur - Lunain	Alerte renforcée	<b>Irrigation par aspersion des cultures (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) :</b> Interdiction entre 9h et 20h Interdiction totale pour les prélèvements en rivières ou nappe d'accompagnement <b>Irrigation des cultures de pommes de terre et légumières :</b> Dérogations possibles : ddt-secheresse@seine-et-maine.gouv.fr <b>Irrigation des cultures par système localisé (goutte-à-goutte, micro-aspersion) (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) :</b> Autorisée <b>Plans d'eau (remplissage et vidange) :</b> Interdiction, sauf pour les usages commerciaux (sous autorisation de la police de l'eau)
78	-Seine - Sud-Ouest	Vigilance	Aucune
78	- Sud-Est - Centre	Crise	<b>Irrigation par aspersion des cultures (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) :</b> Interdit <b>Irrigation des cultures par système localisé (goutte-à-goutte, micro-aspersion) (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) :</b> Autorisée <b>Plans d'eau (remplissage et vidange) :</b> Interdit, sauf pour la défense incendie et pour les usages commerciaux (sous autorisation de la police de l'eau)
91	- L'Essonne, la Juine, l'École et leurs affluents - La Seine essonnoise et ses petits affluents directs	Vigilance	Aucune
91	L'Orge et ses affluents, à l'exception de l'Yvette et de ses affluents	Crise	<b>Irrigation par aspersion des cultures :</b> Interdit <b>Irrigation des cultures par système localisé (goutte-à-goutte, micro-aspersion) :</b> Interdit, <b>Sauf irrigation par micro-aspersion pour maraîchage, cultures légumières, plantes aromatiques ou médicinales, plantes ornementales en pot, pépinières productrices d'arbres ou d'arbustes :</b> Interdiction entre 9h et 20h <b>Et sauf irrigation par goutte-à-goutte pour maraîchage, cultures légumières, plantes aromatiques ou médicinales, plantes ornementales en pot, pépinières productrices d'arbres ou d'arbustes :</b> Interdiction entre 9h et 20h, fractionnement possible de l'interdiction 1h sur 2 (à inscrire) <b>Plans d'eau (remplissage et vidange) :</b> Interdiction, exception possible pour les usages marchands après demande préalable
95	Oise et Seine	Vigilance	Aucune
95	Vexin	Alerte	<b>Irrigation par aspersion des cultures (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) :</b> Interdiction entre 10h et 18h <b>Irrigation des cultures par système localisé (goutte-à-goutte, micro-aspersion) (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) :</b> Autorisée <b>Plans d'eau :</b> Interdiction de remplissage, de maintien en eau et de vidange Autorisation nécessaire pour les usages commerciaux
95	Plaine-de-France et du Parisis	Alerte renforcée	<b>Irrigation par aspersion des cultures (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) :</b> Interdiction entre 9h et 20h <b>Irrigation des cultures par système localisé (goutte-à-goutte, micro-aspersion) (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) :</b> Autorisée <b>Plans d'eau :</b> Interdiction de remplissage, de maintien en eau et de vidange Autorisation nécessaire pour les usages commerciaux
Paris & proche couronne	Ensemble	Vigilance	<b>Remplissage plans d'eau :</b> Interdit du 15 juin au 30 septembre pour les plans d'eau alimentés par des prélèvements en cours d'eau ou nappe d'accompagnement, sauf pour la défense incendie
Paris & proche couronne	Zone 2a : Réveillon et Morbras	Alerte renforcée	<b>Irrigation par aspersion des cultures (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) :</b> Interdiction entre 9h et 20h <b>Irrigation des cultures par système localisé (goutte-à-goutte, micro-aspersion) (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) :</b> Autorisée <b>Remplissage plans d'eau :</b> Interdit, sauf pour la défense incendie et exception possible sur demande auprès de la Police de l'eau en cas d'usages commerciaux ou d'enjeux liés aux milieux aquatiques

Nappe souterraine	Secteur	Niveau de restriction	Mesures de restriction
Nappe de Beauce	Fusain	Alerte	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prélèvements interdits du dimanche 8 h au lundi 8 h, soit 24 heures consécutives</li> <li>- Possibilité de fractionnement par 12 h sur demande motivée pour un total de 24 heures hebdomadaires : interdiction 2 fois de 8h à 20h.</li> <li>- <b>Mesures spécifiques pour les forages impactant très fortement le débit du Fusain :</b></li> <li>Forage de priorité 1 : prélèvement interdit quatre jours par semaine</li> <li>Forage de priorité 2 : prélèvement interdit trois jours par semaine.</li> <li>La plage d'interdiction couvre notamment la période s'étendant du samedi 8h au lundi 8h.</li> </ul>
Nappe de Champigny	Champigny Est	Alerte	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Toutes cultures hors spécialisées :</b></li> <li>Réduction de 5 % du quota restant à utiliser</li> <li><b>Cultures légumières et maraîchères, horticulture, pépinière, gazons, arboriculture, plantes aromatiques, et serres :</b></li> <li>Aucune réduction</li> </ul>

Des demandes de dérogations, dûment motivées, peuvent être réalisées directement auprès des DDT. Le préfet pourra, à titre exceptionnel, adapter les mesures de limitation, essentiellement dans le cas où l'usage de l'eau est interdit.

- **NOUVEAU site PROPLUVIA :** <https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic/>
  - **Restrictions d'eau en vigueur par bassin versant et par commune,** avec accès aux arrêtés préfectoraux
  - Historique des restrictions.

**MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES**  
 Liberté  
 Égalité  
 Fraternité

## Bienvenue sur PROPLUVIA

Le site de l'information sécheresse du Gouvernement

Vos questions | Historique des données (349, 620, 752, 165) | Me géolocaliser | Rechercher

**PROPLUVIA**  
 Sécheresse : consultez les arrêtés de restriction d'eau en vigueur  
 Voir la carte

**PROPLUVIA**  
 La consultation de l'historique des arrêtés de restriction d'eau  
 Voir l'historique